Exemplaire à remettre au client

Nom : Geoffrey Demaison SIRET : 905 282 315 00019

Dispensé d'immatriculation RCS Adresse : 14 D rue des longs prés

Rennes, 35700

Portable: 06 25 40 55 47

SARL CYMA

620 1ERE AVENUE LE SUNSET BAT A 06600 ANTIBES

Date: 23/04/2022

Facture Numéro 3

Désignation des produits ou prestations	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Formation Test 4 jours	1	800 €	800 €
		_	
		_	
		_	
		_	
Date de règlement : 23/0	04/2022		TOTAL HT
Date d'exécution de la vente :			EN EUROS 800 €
Ou de la prestation :	04/2022		T VA non applicable, art. 293 B du CGI
Taux de pénalités à compter du	:		
En l'absence de paiement : —		%	
Conditions d'escompte :			

- Nom, numéro SIREN et adresse de l'auto-entrepreneur
- Mention de l'assurance professionnelle obligatoire pour les artisans ou les autoentrepreneurs exerçant une activité artisanale pour laquelle une assurance professionnelle est obligatoire comme la garantie décennale (article 22-2 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996)
- **Mention de l'assurance souscrite** au titre de l'activité, les coordonnées de l'assureur ou du garant. la couverture géographique du contrat ou de la garantie.

Exemplaire à conserver par l'auto-entrepreneur

Nom : Geoffrey Demaison SIRET : 905 282 315 00019

Dispensé d'immatriculation RCS Adresse : 14 D rue des longs prés

Rennes, 35700

Portable: 06 25 40 55 47

SARL CYMA

620 1ERE AVENUE LE SUNSET BAT A 06600 ANTIBES

Facture Numéro 3

Date: 23/04/2022

Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
1	800 €	800 €

Date de règlement :	23/04/2022	_				
Date d'exécution de la vente :						
Ou de la prestation:	18/04/2022	_				
Faux de pénalités à compter du :						
En l'absence de paiem	ent :	_ %				
Conditions d'ascompt	. •					

TOTAL HT

EN EUROS

800€

T VA non applicable, art. 293 B du CGI

- Nom, numéro SIREN et adresse de l'auto-entrepreneur
- Mention de l'assurance professionnelle obligatoire pour les artisans ou les autoentrepreneurs exerçant une activité artisanale pour laquelle une assurance professionnelle est obligatoire comme la garantie décennale (article 22-2 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996)
- Mention de l'assurance souscrite au titre de l'activité, les coordonnées de l'assureur ou du garant. la couverture géographique du contrat ou de la garantie.